



Extrait du Portail Algérien des Energies Renouvelables

<http://portail.cder.dz/spip.php?article5878>

# L'appel d'offres relatif au méga projet solaire sera lancé dès fin mars

- Actualités - News -



Date de mise en ligne : dimanche 12 mars 2017

Le ministère de l'Energie compte lancer l'appel d'offres relatif au méga projet solaire photovoltaïque de 4.025 MW dès fin mars, a indiqué vendredi à Washington le PDG de la compagnie de l'engineering de l'électricité et du gaz (CEEG), Mohamed Arkab.

S'exprimant en marge du forum Powering Africa Summit, le dirigeant de GEEC a indiqué à l'APS que cet appel d'offres à investisseurs qui s'inscrit dans le cadre de la politique nationale de développement des énergies renouvelables sera " lancé à la fin du mois de mars ou début du mois d'avril ".

Le projet, scindé en trois lots de 1.350 MW chacun, comprend deux parties, énergétique et industrielle, et prévoit la construction de plusieurs centrales dans les hauts plateaux et le sud du pays où le potentiel solaire est important.

Les centrales solaires seront implantées dans plusieurs wilayas comme Bechar, El Oued, Ouargla, Biskra, Djelfa et Msila, a fait savoir M. Arkab, en indiquant que la capacité moyenne par centrale dépassera les 100 MW.

Pour la partie industrielle du projet, GEEC prévoit la construction d'une ou plusieurs usines de fabrication d'équipements et composants de centrales photovoltaïques.

L'objectif étant d'asseoir une base industrielle dans le domaine du photovoltaïque, a expliqué M. Arkab, dont la compagnie a été chargée par le ministère de l'Energie de préparer l'appel d'offres.

L'entrée en service de cet ambitieux projet va aider à réduire sensiblement la consommation du gaz, utilisé dans la production d'électricité en Algérie.

Les centrales solaires vont fonctionner le jour en alternance avec les centrales à gaz et permettre ainsi une importante économie d'énergie.

"A la Sonelgaz, nous sommes en train de travailler pour réduire la consommation de gaz, en privilégiant également les centrales à cycle combiné", a-t-il indiqué.

### **Sonatrach actionnaire important dans les sociétés de projet**

Pour la partie énergétique, le projet d'appel d'offres, présenté lors d'une table ronde sur les énergies renouvelables en Afrique, prévoit la création de plusieurs sociétés chargées du financement, l'EPC, la mise en service des centrales solaires ainsi que la commercialisation de l'électricité produite.

Le capital social de chaque entreprise sera réparti conformément à la réglementation régissant l'investissement étranger qui accorde une prise de participation de 51% à l'investisseur national et 49% au partenaire étranger.

Sonatrach participera au projet énergétique par une prise de participation de 40% dans chaque société de projet, alors que Sonelgaz et les entreprises publiques et privées nationales prendront 11%.

Il est précisé également que le taux de participation maximal au capital de chacune des sociétés de projet est limité à 6% pour les entreprises privées algériennes.

## **L'appel d'offres relatif au méga projet solaire sera lancé dès fin mars**

---

Le groupe Sonatrach gagnerait à participer à ce projet qui lui permettrait de récupérer des volumes importants de gaz destinés à la production de l'électricité en les réorientant vers l'exportation, a-t-on expliqué.

Par ailleurs, les besoins d'endettement du projet énergétique doivent être assurés par un financement sans recours, basé sur la seule rentabilité d'un projet, selon les détails du projet d'appel d'offres.

Le financement de chaque projet de centrale solaire sera assuré à 30% par les fonds propres des actionnaires et à 70% par emprunt bancaire.

La répartition du capital dans les co-entreprises industrielles chargées de la fabrication des équipements destinés aux centrales solaires, se fera également conformément aux règles régissant l'investissement étranger.

Le ministère de l'Industrie et des Mines désignera les entreprises nationales publiques et privées devant s'associer avec Sonelgaz et Enie dans ces projets. Le taux de participation des sociétés privées nationales au capital social des usines sera arrêté en coordination avec le ministère de l'Industrie et des Mines.